

Qu'entend-on par  
“Le péché  
impardonnable”?



Qu'entend-on par  
“Le péché  
impardonnable”?

*par*  
Herbert W. Armstrong

Traduit par le Département français  
de l'AMBASSADOR COLLEGE,  
Pasadena, Californie,  
sous la surveillance de  
Dibar Apartian

© 1973 Ambassador College  
Tous droits réservés

Imprimé au Canada

*Un chrétien peut-il commettre un péché et rester chrétien? Des milliers de personnes se font du souci à ce sujet, parce qu'elles ne comprennent pas ce qu'est le péché — et surtout ce qu'est "le péché impardonnable".*

**I**L Y A quelques années, un ministre du culte fut assassiné pour avoir censément commis l'adultère. Bien des gens s'écrièrent: "Cet homme n'était pas chrétien; autrement, il n'aurait pas commis l'adultère..."

Je n'ai pas connu ce ministre; j'ai tout simplement lu son histoire dans les journaux. Il ne m'appartient pas de juger s'il était chrétien ou non, ni d'ailleurs de décider s'il s'était rendu réellement coupable de l'adultère dont on l'accusait.

Toutefois, supposons que quelqu'un professant d'être chrétien commette effectivement l'adultère; cela prouverait-il qu'il n'a jamais été chrétien? Supposons même qu'il s'agisse d'un homme réellement converti; pourrait-il encore être chrétien après avoir commis un tel acte? L'adultère constitue-t-il le "péché impardonnable"? Dieu pardonne-t-Il à celui qui se repent de ses péchés?

Il est possible de connaître la réponse à toutes ces questions. Bien des gens sont venus me trouver, l'esprit fort inquiet, disant qu'ils craignaient d'avoir commis "le péché impardonnable".

Je leur ai répondu: "Il est fort probable que tel n'est pas le cas."

Mais ils insistaient: "J'ai cependant consenti, *dans mon esprit*, à commettre ce péché. Bien sûr, j'ai été tenté et j'ai essayé de résister à la tentation, mais plus je résistais, plus je faiblissais, et j'ai finalement cédé. J'ai péché en pleine connaissance de cause. Ne s'agit-il pas là du péché impardonnable?"

Voyons ce qu'il faut entendre par "pécher en pleine connaissance de cause" et précisons ce qu'est "le péché impardonnable".

### Une mise au point

Jésus-Christ parla d'une sorte de péché appelé communément "le péché impardonnable", pour lequel, dit-Il, on ne "sera pardonné ni dans ce siècle, ni dans le siècle à venir" (Matth. 12:31-32).

Ce péché ne peut-il donc être commis que par un chrétien converti?

Cherchons à comprendre ce qu'est un vrai chrétien aux yeux de Dieu.

L'enseignement biblique ne concorde pas entièrement avec la définition du dictionnaire, et il en est de même en ce qui concerne l'idée populaire qui a été généralement acceptée dans ce qu'on appelle le monde chrétien.

Selon le dictionnaire, un chrétien est celui qui professe la foi en Jésus-Christ. Mais la Bible réplique: "Tu crois qu'il y a un seul Dieu, c'est bien; les démons le croient aussi, et ils tremblent" (Jacques 2:19).

Aujourd'hui, la majorité de ceux qui se déclarent chrétiens — ainsi que la plupart des ouvrages qui ont pour dessein de montrer aux "pécheurs" la voie du salut, citent le verset suivant: "Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé."

Veillez noter que ce passage ne dit point: "Crois... et tu es déjà sauvé". Dans le texte biblique, le verbe "sauver" est au futur.

### **"Vous cherchez à me faire mourir . . ."**

Dans Jean 7:31, nous lisons: "Plusieurs parmi la foule *crurent en lui* . . ." Mais s'agissait-il ici de chrétiens?

Selon Jean 8:30: "Comme Jésus parlait ainsi, plusieurs *crurent en lui*. Et il dit aux Juifs qui avaient cru en lui: Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples . . ."

Or, ils ne Le crurent pas. Ils crurent en Lui, c'est-à-dire qu'Il était, Lui, un grand Maître, en tant qu'homme; ils

croyaient en Sa Personne, comme des millions de gens à l'heure actuelle. Mais ils ne crurent pas à ce qu'Il disait; ils ne crurent ni à Son Message ni à Son Evangile. A tous ceux qui croyaient seulement en Lui, Jésus déclare dans le même chapitre: "Mais vous cherchez à me faire mourir, moi qui vous ai dit la vérité que j'ai entendue de Dieu... Si je dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas?" (Jean 8:31-46).

Il y a une différence entre "croire au Christ" et "croire le Christ". Il y a donc ici deux points à considérer:

1) D'une part, des millions de gens qui croient être chrétiens ne sont pas, en fait, convertis; ils sont séduits du fait que leur conversion n'était pas réelle;

2) D'autre part, il y en a qui, d'après les enseignements les plus populaires, ne semblent pas être chrétiens, mais qui le sont, en fait, aux yeux de Dieu.

### **Qu'est-ce qu'un vrai chrétien?**

Qu'est-ce alors que la conversion réelle? Qu'est-ce qui constitue un vrai chrétien aux yeux de Dieu?

La manière de devenir un chrétien fut indiquée en quelques mots par l'apôtre Pierre, le jour même où l'Eglise de Dieu du Nouveau Testament fut instituée. Cette manière comprend trois stades dont nous devons nous-mêmes accomplir les deux premiers, bien qu'ils ne fassent pas de nous des chrétiens; ce sont simplement des conditions requises. Le troisième est accompli par Dieu. Ces trois stades sont:

1) *Se repentir*;

2) *Etre baptisé* (ce qui représente le témoignage de notre foi en Christ en tant que notre Sauveur — Actes 8:36-37);

3) *Recevoir le don du Saint-Esprit* (Actes 2:38).

L'apôtre Paul écrit: "Pour vous, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous. Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il ne lui appartient pas" (Rom. 8:9).

En conséquence, selon la Bible, un chrétien est quelqu'un en qui habite le Saint-Esprit. Le 11<sup>e</sup> verset montre comment ce don de la vie éternelle nous "sauvera": "Et si

l'Esprit de celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous."

Selon ce passage, le salut est synonyme de la vie éternelle que nous hériterons au moment de la résurrection. Si donc le Saint-Esprit habite en vous au moment de la résurrection, votre corps mortel sera changé en un corps immortel: vous hériterez la vie éternelle.

Tant que le Saint-Esprit habite en vous, vous êtes au Christ — autrement dit, vous êtes chrétien. Mais, "si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il ne lui appartient pas [il n'est pas chrétien]" (Rom. 8:9, cité plus haut).

Il est donc tout à fait clair qu'un vrai chrétien est celui en qui habite l'Esprit-Saint de Dieu.

### **Nous devons "porter des fruits"**

L'Esprit de Dieu ne restera pas assoupi en vous. Les passages des Ecritures, mentionnés ci-dessus, parlent du Saint-Esprit comme "habitant" en vous — "Christ demeurant [en esprit] en vous".

Dans Jean 7:37-39, Jésus parle du Saint-Esprit en tant que "des fleuves d'eau vive" coulant de Lui en nous, afin que nous accomplissions la Loi divine. Le Saint-Esprit est l'amour de Dieu qui est répandu dans nos coeurs (Rom. 5:5). La Loi divine est une *loi spirituelle* (Rom. 7:14); elle requiert l'amour spirituel que nous recevons de Dieu pour l'accomplir: car "l'amour est... l'accomplissement de la loi" (Rom. 13:8, 10). Votre amour humain (charnel) ne peut pas accomplir convenablement la Loi spirituelle de Dieu. Mais rappelez-vous que Dieu ne donne Son Saint-Esprit qu'à "ceux qui lui obéissent" (Actes 5:32).

Or, de même qu'un fleuve coule dans son lit, de même l'Esprit de Dieu coule comme des "eaux vives" à travers Sa Loi; en d'autres termes, c'est en accomplissant la Loi divine que l'Esprit de Dieu s'écoule de nous. Jésus rend cela évident au 15<sup>e</sup> chapitre de l'Evangile selon Jean.

C'est une chose dangereuse, pour un chrétien converti, que de devenir tiède et insouciant, ou de se transformer en un chrétien "passif". Peut-être la plupart des chrétiens se



relâchent-ils de façon temporaire dans leur développement spirituel. Mais aussitôt qu'ils ont conscience d'un tel relâchement, ils doivent s'en repentir immédiatement, rechercher Dieu de tout leur coeur, pour avoir avec Lui un contact plus étroit et plus actif au point de vue spirituel.

### Les deux attitudes opposées

Il y a, dans la vie, deux voies opposées:

1) La voie de la *nature humaine*: la voie égocentrique de la vanité, de la convoitise et de l'envie; elle consiste à se procurer, à prendre et à accumuler. C'est la voie de la concurrence et de la lutte. C'est celle du péché — celle de Satan.

2) La voie de la *nature divine*: elle est implantée en nous par le Saint-Esprit. Il s'agit de la voie de l'humilité, qui est centrée sur Dieu; cette voie consiste à exalter Dieu et à se soumettre à Lui; elle fait éprouver de la sollicitude pour le prochain. Elle consiste à donner, à partager, à servir et à aider. C'est la voie divine de la JUSTICE.

Il y a également deux attitudes d'esprit contraires et opposées.

Nous sommes tous nés avec un esprit charnel. L'attitude de l'esprit charnel est celle de la nature humaine, celle de l'esprit et du coeur qui suit la voie du péché. Au sujet de cet esprit charnel, Dieu dit: "L'affection de la chair est inimitié [hostilité] contre Dieu, parce qu'elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas" (Rom. 8:7).

L'attitude opposée est celle du chrétien repentant, celle de la nature divine implantée en lui par le Saint-Esprit. Elle suit la deuxième voie dont nous avons déjà parlé. Il s'agit de l'Esprit du Christ en vous.

Rappelez-vous qu'il y a deux conditions qui sont exigées, et que vous devez remplir avant de recevoir le don du Saint-Esprit. Aucune de ces conditions ne peut vous faire mériter le salut. Toutefois, Dieu ne vous octroiera pas Son don précieux tant que vous n'aurez pas renoncé à votre attitude de rébellion et d'hostilité. Ces deux conditions sont le REPENTIR et la FOI. Qu'est-ce que le *repentir*? Il s'agit là du noyau même de la question.

## Le repentir

La repentance, ou repentir, est un changement d'esprit et d'attitude. C'est un changement de l'attitude hostile à l'égard de Dieu — de la rébellion contre la Loi divine — pour passer à l'attitude opposée d'amour, de soumission, d'obéissance et d'adoration de Dieu; elle consiste à Lui faire entièrement confiance. C'est un retournement d'attitude et d'intention, vers la voie de la justice divine.

Le repentir signifie que vous en venez à vous voir réellement tel que vous êtes — comme Dieu vous voit — égoïste, hostile, pécheur, fait de chair humaine vouée à la pourriture. Se repentir signifie être totalement chagriné, non seulement d'avoir péché, mais aussi d'être ce que vous êtes; vous vous en remettez complètement à la miséricorde de Dieu, en Lui demandant Son pardon et Sa rédemption. Vous désirez ardemment devenir juste.

Cette sorte de repentir équivaut à un changement complet d'attitude et de coeur. Il faut avoir une attitude de repentir constant, car autrement l'Esprit de Dieu ne peut pas demeurer en vous.

Par la foi, il faut entendre le fait d'accepter Jésus-Christ en tant que votre Sauveur personnel, de compter entièrement sur Lui en sachant que le sacrifice de Sa vie, pour vous, est suffisant pour payer l'amende de vos transgressions; cela sous-entend également compter sur Lui pour qu'Il vous accorde la vie éternelle.

Lorsque vous recevez le Saint-Esprit, vous recevez la vie divine; néanmoins, cela ne fait de vous qu'un héritier de la vie éternelle. Vous n'êtes pas encore immortel; vous n'êtes qu'un enfant engendré de Dieu.

Tant que l'Esprit-Saint habite en vous de façon active, vous êtes un héritier de Dieu, cohéritier avec le Christ; un jour, vous partagerez avec Lui tout ce que le Père céleste Lui a donné.

Nous en venons maintenant à un fait extrêmement important: le Saint-Esprit, en vous, est la présence d'une nouvelle nature. Vous êtes participant de la nature divine (II Pi. 1:4) qui, non seulement désire être bonne, mais *faire* ce qui est bien.

Toutefois, l'Esprit de Dieu en vous — Sa nature — ne supprime pas nécessairement votre nature humaine avec ses sollicitations et ses tentations. De même, cette nature humaine ne sera pas complètement éliminée avant votre résurrection, quand vous serez composé d'esprit, uniquement d'esprit.

### La guerre entre les deux natures

L'apôtre Paul a dit aux païens convertis de Galatie: "Marchez selon l'Esprit, et vous n'accomplirez pas les désirs de la chair. Car la chair a des désirs contraires à ceux de l'Esprit, et l'Esprit en a de contraires à ceux de la chair; ils sont opposés entre eux, afin que vous ne fassiez point ce que vous voudriez" (Gal. 5:16-17).

Dans Romains 8:14, il est écrit: "Tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu."

Lorsque quelqu'un reçoit l'Esprit divin, cela ouvre son propre esprit à la compréhension spirituelle — à la connaissance spirituelle. Il devient alors conscient de la voie de vivre, de la voie de la Loi divine. Cela lui permet de comprendre la Parole de Dieu, et il commence "à vivre de toute parole qui sort de la bouche de Dieu". C'est bien ce qu'a dit Jésus.

L'Esprit-Saint ne vous possède pas; il ne force jamais quelqu'un. Il éclaire l'esprit d'une personne pour la conduire de la manière convenable. Toutefois, l'individu lui-même doit prendre une décision et faire preuve de volonté pour suivre cette voie.

Aux Galates, l'apôtre Paul écrit que lorsque nous "marchons selon l'Esprit" — c'est-à-dire lorsque nous sommes conduits par l'Esprit, nous, les chrétiens, n'accomplissons pas les désirs de la chair. Ce passage signifie que si vous — par suite d'un manque de vigilance — vous en venez à vous relâcher et à négliger de "marcher selon l'Esprit", vous pouvez être surpris parce que vous n'êtes pas sur vos gardes; vous céderez alors à la sollicitation de la nature humaine qui est encore en vous. Vous accomplirez ainsi les désirs de la chair, c'est-à-dire que vous commettrez un péché.

En d'autres termes, aussi longtemps que vous mar-

chez selon l'Esprit, vous ne commettez pas de péché. Mais Paul poursuit: "Car la chair a des désirs contraires à ceux de l'Esprit" La version *Synodale* traduit le reste de la phrase ainsi: "Et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair; il y a entre eux une telle opposition que vous ne pouvez pas faire ce que vous voudriez" (Gal. 5:16-17).

Lorsque vous possédez la compréhension spirituelle, vous désirez faire le bien, suivre la voie de la Loi divine, être conduit par l'Esprit de Dieu. Mais est-ce facile?

### **Paul a-t-il péché?**

Cela nous mène directement au conflit dont l'apôtre Paul lui-même a fait l'expérience en voulant être obéissant. Après avoir expliqué ce qu'est la voie de la justice, il écrit: "Que dirons-nous donc? La loi est-elle péché?"

En inspirant cette question à l'apôtre Paul, Dieu savait que des milliers de "chrétiens" diraient que la Loi divine est mauvaise — qu'elle est un joug d'esclavage — et que Jésus l'a clouée sur la croix afin que cette Loi "terrible" fût abolie.

Donnez-vous la peine de lire à nouveau la question posée et sa réponse: "Que dirons-nous donc? La loi est-elle péché?" Et la réponse divine, par l'intermédiaire de Paul, est la suivante: "LOIN DE LA!" (Rom. 7:7).

Poursuivons: "Mais je n'ai connu le péché que par la loi."

En d'autres termes, la Loi définit le péché: celui-ci est la transgression de la loi (I Jean 3:4). Dieu ne nous permet pas de décider ce qu'est le péché, mais Il nous contraint à décider si nous voulons pécher. De lui-même, l'homme n'est pas capable de savoir ce qu'est le péché.

L'apôtre Paul dit: "Car je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'eût dit: Tu ne convoiteras point." Et il ajoute: "La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon . . . Nous savons, en effet, que la loi est spirituelle" (Rom. 7:12-14).

Oui, effectivement, c'est une Loi spirituelle — une Loi de principes spirituels de vie. Et pourtant, Dieu dit que l'esprit charnel la hait et qu'il Lui est hostile (Rom. 8:7).

Il n'est pas toujours facile de suivre la bonne voie; cela

nécessite une lutte constante, mais savez-vous **POURQUOI?** Paul l'explique en ces termes: "Mais moi, je suis charnel, vendu et asservi au péché. Car je ne comprends pas ce que je fais; je ne fais pas ce que je veux, mais je fais ce que je hais" (version *Synodale*, versets 14-15).

Paul ne parle pas de la façon dont il péchait autrefois, avant sa conversion; il parle au présent de l'indicatif; il nous relate la lutte contre le péché que lui-même, l'apôtre Paul, a dû mener.

"Ce qui est bon", dit-il, "je le sais, n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair [dans la nature humaine]" (verset 18).

Aujourd'hui, la plupart des psychiatres raisonnent en partant d'une conception erronée d'après laquelle la nature humaine serait essentiellement bonne. Mais Dieu Tout-Puissant dit qu'elle n'est *pas* bonne; elle est essentiellement mauvaise. Notre nature, qui est vaine, veut nous faire croire qu'elle est bonne; elle aimerait l'être mais ne veut pas faire ce qui est bien. Dieu déclare: "Le coeur [humain] est tortueux par-dessus tout, et il est [incurablement] méchant. Qui peut le connaître?" (Jér. 17:9).

L'apôtre Paul dit que le bien n'habite pas dans la chair humaine, dans notre nature. En effet, le seul bien qui puisse habiter en nous est le Christ par l'intermédiaire du Saint-Esprit.

### **Quelle était cette autre loi?**

Paul continue: "J'ai la volonté, mais non le pouvoir de faire le bien... Car je prends plaisir à la loi de Dieu" (versets 18 et 22).

Paul s'était repenti. Il s'était converti; il avait reçu le Saint-Esprit, et son propre esprit faisait alors preuve d'une attitude spirituelle. La loi divine était dans son esprit — c'était maintenant "la loi de [son] entendement" — et il y prenait plaisir; il disait qu'elle était juste, bonne, sainte, et que c'était une Loi "spirituelle". Dans son état d'esprit converti, il désirait agir bien.

Aussi dit-il: "Je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur; mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon entendement, et

qui me rend captif de la loi du péché, qui est dans mes membres” (versets 22-23).

Quelle était donc cette “autre loi” dans ses membres? Il l’appelle également “la loi du péché”. Il s’agit tout simplement de la nature humaine, qui était toujours en lui; elle luttait contre la Loi divine, laquelle était devenue la loi de l’entendement de Paul. Il décrit donc l’expérience qui a été la sienne après sa conversion, bien que l’Esprit-Saint “habitait” en lui. Cette autre loi, sa nature humaine, le rendait “captif” — l’asservissait et faisait de lui son esclave.

### **Paul a-t-il fait le mal?**

Comme cela a été expliqué dans Galates 5:17, la nature humaine — la “chair” — a des désirs contraires à ceux de l’Esprit et de la Loi divine, “afin que vous ne fassiez point ce que vous voudriez” (Gal. 5:17).

Il en fut de même de Pierre et de Paul; et il en est de même de vous, si l’Esprit de Dieu habite en vous. “Je fais le mal que je ne veux pas”, précise Paul dans son Epître aux Romains, chapitre 7:19. La sollicitation de sa nature humaine, luttant contre son esprit spirituellement converti, le poussait à pécher.

Mais, en fin de compte, il y a un dénouement heureux à cette expérience. Après avoir exposé son problème, Paul s’exclame: “Misérable que je suis! Par qui serai-je délivré de ce corps qui m’entraîne à la mort?” Et voici sa réponse: “Grâces soient rendues à Dieu, par Jésus-Christ notre Seigneur” (version *Synodale*, versets 24-25).

Suit alors le merveilleux huitième chapitre de son Epître, celui qu’on appelle le “chapitre du Saint-Esprit”.

Nous en venons ainsi à l’heureuse solution. Et c’est également la solution pour vous, car vous aussi devez combattre la sollicitation de votre nature humaine.

Paul dit qu’il lui arrivait parfois de pécher, même après sa conversion: “Je fais le mal que je ne veux pas”, constate-t-il. Son esprit, sur le moment, y consentait. Toutefois, il ne péchait pas délibérément. Le mal qu’il dit avoir fait est celui qu’il ne voulait pas commettre (Rom. 7:19).

Son attitude était de faire le bien qui découle de la Loi

divine. Il dit: “Je trouve donc en moi cette loi: quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi, Car je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l’homme intérieur [au fond de mon être — version *Synodale*] (Rom. 7:21-22).

Ce n’était pas là le péché impardonnable. Ce n’était pas un péché volontaire, délibéré, et cela ne le condamnait pas. De même, une telle expérience ne vous condamnera pas si vous vous en repentez sincèrement. Paul poursuit en ces termes: “Il n’y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ” (Rom. 8:1). Nous lisons ensuite: “En effet, la loi de l’esprit de vie en Jésus-Christ m’a affranchi de la loi du péché et de la mort.”

### **Les écrits de Paul ont été déformés**

Nombre de gens soutiennent que Paul, par ces paroles, a aboli la Loi divine. Ils disent que “la loi du péché et de la mort” n’est autre que les Dix Commandements. Mais tel n’est pas le cas.

Ainsi que Pierre l’a écrit, il y a, dans les lettres de Paul, “des passages difficiles à comprendre, dont les esprits ignorants et mal affermis tordent [déforment] le sens, comme ils le font à l’égard des autres Ecritures, pour leur propre perdition” (version *Synodale*, II Pi. 3:16).

Quelle était donc cette “loi du péché et de la mort” dont il était affranchi? Il ne s’agit pas des Dix Commandements, mais de cette “autre loi” dont il est question dans Romains 7:23 — la sollicitation de la nature humaine à pécher. Plus loin, dans le même verset, Paul mentionne: “La loi du péché, qui est dans mes membres”. C’est elle qui luttait contre “la loi de [son] entendement”, car dit-il, “je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l’homme intérieur”.

La “loi de son entendement” était le Saint-Esprit accomplissant la Loi de Dieu. La loi “dans ses membres”, qui l’asservissait, était la “loi du péché et de la mort” dont il est question dans Romains 8:2. Ainsi, le Saint-Esprit dans l’esprit de Paul l’a délivré de cette loi du péché qui était “dans ses membres”.

“Ainsi donc, moi-même”, explique Paul, “je suis par l’entendement esclave de la loi de Dieu, et je suis par la

chair [la nature humaine] l'esclave de la loi du péché" (Rom. 7:25).

Certains des écrits de Paul semblent effectivement compliqués. C'est donc la nature humaine qui le maintenait captif du péché; il n'était pas capable de la surmonter. Toutefois, le Saint-Esprit l'a délivré de la servitude du péché et lui a donné la puissance de lui résister et de la vaincre; elle lui a octroyé le pouvoir de l'amour divin qui accomplit la Loi de Dieu.

Dans le huitième chapitre de son Epître aux Romains, Paul poursuit en expliquant comment l'attitude de l'homme "naturel" non converti — de l'esprit charnel — est hostile à Dieu et à Sa Loi (verset 7); vous n'êtes pas "selon la chair", mais "selon l'esprit" — c'est-à-dire "en Christ", si Son Saint-Esprit habite en vous (verset 9). Cela sous-entend une attitude spirituelle, grâce à laquelle vous êtes soumis à Dieu et à Sa Loi. C'est une attitude qui désire suivre la voie de la Loi divine — celle qui consiste à donner, à partager, à servir et à aider.

### Les faux enseignements

Nous sommes tous sous l'influence de divers enseignements erronés. Certaines personnes disent: "Il nous est impossible de mener une vie juste: aussi le Christ l'a-t-Il menée à notre place. Si vous croyez en Dieu, alors Il vous imputera la justice du Christ". D'autres déclarent que Jésus est venu abolir la Loi. D'après elles, il ne serait pas nécessaire de vivre de façon juste. En réalité, ces gens cherchent des excuses pour continuer à pécher; ils prétendent que Dieu, malgré tout, vous considère comme juste, vous ayant imputé par une sorte de tour de "passe-passe" la justice de Jésus. Jude nous met en garde contre ces "impies, qui changent la grâce de notre Dieu en dissolution".

Il existe beaucoup d'autres enseignements erronés au sujet de la loi et de la grâce, ainsi qu'au sujet du "baptême du Saint-Esprit", de la "justification", de la "sanctification", et du "développement chrétien".

L'explication claire de chacun de ces sujets nécessiterait un article entier. (A cet effet, pour connaître la vérité



au sujet du baptême par immersion, veuillez nous écrire pour recevoir notre brochure gratuite qui traite de cette question.)

Il y a des personnes qui pensent être déjà “sauvées”. Mais pourraient-elles l’être réellement?

### A quel moment le salut a-t-il lieu?

D’après le dictionnaire, le “salut” signifie “le fait d’être sauvé de l’état naturel de péché et de la damnation qui en résulterait.” Il sous-entend deux choses: 1) le fait de sauver l’homme de l’amende de la mort qu’il a encourue par le péché; 2) la préservation de la vie; étant donné que l’homme n’a pas la vie éternelle, sa vie ne peut être préservée que par un don divin, par une résurrection ou une transformation de l’état mortel à celui de l’immortalité.

La Bible parle du salut de trois manières différentes, ou d’un processus en trois stades.

Jésus nous a *déjà sauvés* (au temps passé) de l’amende qu’est la mort, en donnant Sa vie à notre place: “Il nous a sauvés . . . selon sa miséricorde, afin que, étant justifiés par sa grâce, nous devenions, en espérance, héritiers . . .” (Tite 3:5-7).

Selon ce passage, nous sommes délivrés de l’amende encourue pour les péchés *passés* — nous sommes justifiés — nous avons reçu le Saint-Esprit, pour devenir des héritiers de Dieu. Veuillez noter (au verset 7) qu’il est ici question de justification des péchés passés, et de se trouver dans l’état d’un héritier en puissance — pas encore d’un héritier effectif.

Ensuite, dans II Corinthiens 2:15, il est question de ceux “qui sont sauvés” — au temps présent. Le verbe grec, ici, tel qu’il a été inspiré à l’origine, est au temps appelé aoriste; en conséquence, il devrait être traduit par “sont en train d’être sauvés”, et non par “sont sauvés”.

Veuillez maintenant noter le sens de ce passage: “Car nous sommes devant Dieu comme le [doux] parfum de Christ parmi ceux qui sont [en train d’être] sauvés et parmi ceux qui se perdent [qui périssent].”

Il y a beaucoup de passages bibliques qui parlent du salut au sens futur, c’est-à-dire de ceux qui “seront” sau-

vés. La plupart de ces passages se rapportent au second avènement du Christ (voir, par exemple, Apoc. 12:10).

Le don divin de la vie éternelle nous vient par l'intermédiaire de la vie du Christ (verset 10), par Sa résurrection, et non par Sa mort. Cette dernière a payé l'amende, à notre place, de nos péchés passés qui nous avaient enlevé le contact avec Dieu. Lorsque nous acceptons le sacrifice de Jésus, par l'intermédiaire de notre repentir et de notre foi en Lui, nous ne sommes plus séparés de Dieu; nous sommes réconciliés avec Lui. Le contact est rétabli de telle sorte que, grâce à la vie de Son Fils, Il peut maintenant nous donner Son Saint-Esprit. Lors du retour du Christ, Il nous octroiera la vie éternelle.

La Parole divine déclare: "Celui qui persévéra jusqu'à la fin sera sauvé" (Matth. 24:13).

Un vrai chrétien est déjà *sauvé* de l'amende de la mort — du châtiment éternel — pour les péchés passés, s'il s'en repent et s'il a foi en Christ; il ne doit plus pécher. Toutefois, s'il lui arrive de pécher, malgré lui, alors, comme nous l'avons déjà expliqué, il peut à nouveau être pardonné s'il s'en repent sincèrement. Il lui sera pardonné tant qu'il fera preuve de soumission envers Dieu, de foi envers le Christ, et tant que le Saint-Esprit continuera à demeurer en lui.

Nous avons donc: 1) La justification qui est le pardon des péchés passés (Rom. 3:24-25) — parce que Jésus a payé notre amende, en nous justifiant, 2) la "sanctification" (en grec, *hagiasmos*, qui signifie saint). C'est là un processus continu, lequel — une fois que nous avons été mis à part — nous conduit au salut ultime, qui est le changement d'une composition matérielle en une composition spirituelle, de l'être humain en un être divin. "Dieu vous a choisis . . . pour le salut, par la sanctification de l'Esprit . . ." (II Thes. 2:13); "élus . . . par la sanctification de l'Esprit, afin qu'ils deviennent obéissants" (I Pi. 1:2); et finalement, 3) le salut par la résurrection à la vie éternelle.

### Le point crucial

Paul en vient au point crucial de cette vérité dans Romains 8:14: "Tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, sont fils de Dieu."

L'Esprit de Dieu qui habite en vous est l'amour qui peut accomplir la Loi. Ainsi, ce que Dieu vous a donné, par Sa grâce, peut en fait vous rendre juste. Cela revient à dire que la justice de Dieu sera effectivement en vous. L'Esprit de Dieu peut mettre Sa justice en vous. Mais — et c'est ici le point crucial — Il ne vous forcera pas à vivre de façon juste. Il ne vous "possédera" pas, comme le ferait un démon s'il lui était permis d'entrer en vous. Vous avez toujours le libre arbitre.

Dieu vous a pourvu d'un *équipement spirituel* qui vous donne la possibilité de vivre à Sa manière. Son Esprit ouvrira le vôtre à la compréhension spirituelle. Vous devez vivre de toute parole qui sort de la bouche de Dieu, c'est-à-dire vivre selon tous les enseignements bibliques. L'esprit charnel ne peut pas comprendre les choses spirituelles, mais le Saint-Esprit vous permettra de les comprendre à mesure que vous étudierez la Bible.

Toutefois, vous devez vous-même prendre une décision et faire preuve de bonne volonté, afin de suivre cette voie. "Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés" (Rom. 2:13).

Vous devez décider si vous suivrez ou non cette route; vous pouvez être conduit par l'Esprit de Dieu ou par les sollicitations de votre nature humaine.

### Un enfant "spirituel"

Un enfant de Dieu, nouvellement engendré, est un enfant "spirituel" en Christ. Les enfants "physiques" tombent bien des fois en apprenant à marcher. Néanmoins, ils ne se découragent pas pour autant; ils n'abandonnent pas. Les enfants "spirituellement engendrés", eux aussi, tombent parfois — ils succombent au péché — lorsqu'ils apprennent à marcher avec le Christ. Mais ce dernier est avec eux en esprit, pour les relever et les aider à apprendre à mieux marcher.

Dieu vous donne l'*équipement spirituel* nécessaire pour suivre Sa voie. Le Saint-Esprit vous communique le pouvoir de comprendre ce qu'est la voie divine, telle qu'elle est révélée dans la Bible. Il vous conduit, mais jamais il ne

vous pousse ou ne vous force. Il vous donne l'Amour spirituel qui, seul, peut accomplir Sa Loi. Il vous communique la foi *du* Christ, afin de vous aider à obéir à Sa Loi. Il vous confère le pouvoir spirituel.

Cela représente un grand secours, mais c'est encore à vous de décider ce que vous en ferez. Jésus a dit que le chemin n'était pas facile. La nature humaine, le monde et ses pièges, de même que les forces invisibles de Satan continuent à vous entraîner dans la direction opposée. Mais l'Esprit de Dieu, qui habite en vous, ne vous force pas à suivre la voie divine. Vous devez faire preuve de volonté et de détermination afin de la suivre.

Tant que vous maintenez le but de la vie devant vos yeux — tant que vous persévérez dans votre attitude spirituelle — tant que vous avez le désir ardent de suivre la voie divine, et tant que vous faites tout cela résolument — vous serez sur la bonne voie. Vous ne pourrez pas être condamné.

Le chrétien converti a toujours son égo, mais, ainsi que Paul l'a dit, cet égo doit être crucifié. Il doit "clouer", pour ainsi dire, sa vieille nature humaine, de façon à ne pas lui permettre de redevenir active et de l'attirer dans la mauvaise direction.

C'est pourquoi, Paul écrit: "J'ai été crucifié avec Christ, et si je vis, ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi" (Gal. 2:20).

### Une lutte constante

Il n'est pas facile de vaincre le péché; on n'y arrive pas à chaque fois.

Jésus a dit: "Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite..." (Luc 13:24).

Le mot grec employé ici a le sens de *lutter violemment*. Quant à "la porte étroite", elle est effectivement très resserrée. "Car large est la porte, spacieux est le chemin qui mènent à la perdition, et il y en a beaucoup qui entrent par là. Mais étroite est la porte, resserré est le chemin qui mènent à la vie, et il y en a peu qui les trouvent" (Matth. 7:13-14).

L'apôtre Paul, en parlant de la lutte qu'il menait pour

vaincre, a dit: “. . . Voilà à quoi je m’efforce, en combattant avec le secours de son énergie qui agit puissamment en moi” (version *Synodale* — Col. 1:29).

Paul savait que le chrétien doit mener une lutte farouche contre sa propre nature, contre le monde et contre les puissances sataniques. Il écrit: “Vous n’avez pas encore résisté jusqu’au sang en luttant contre le péché” (Héb. 12:4).

En fin de compte, il nous révèle la façon de revêtir les ARMES SPIRITUELLES qui nous permettent de remporter la victoire. “Au reste, fortifiez-vous dans le Seigneur, et par sa force toute puissante. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable. Car nous n’avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes” (Eph. 6:10-12).

Chaque fois que vous trébuchez et tombez, vous avez omis d’utiliser entièrement l’équipement spirituel que Dieu vous a donné.

Paul, après avoir décrit ses trébuchements, s’exclame: “Misérable que je suis! Qui me délivrera du corps de cette mort [de ce corps qui m’entraîne à la mort — version *Synodale*]?” Et il répond: “Grâces soient rendues à Dieu!”

Si vous attendez jusqu’à ce que la tentation survienne, il se peut que vous soyez trop faible pour appeler le Christ à votre secours. Jésus nous a donné l’exemple; Il est le seul à n’avoir jamais trébuché. Et pourquoi? Parce qu’Il est le seul qui Se soit constamment maintenu proche de Dieu; Il pria continuellement et maintint une communion si étroite avec Son Père, que lorsqu’une tentation survenait, Il était spirituellement assez fort pour la repousser sur-le-champ.

Jamais Il ne donna asile à une tentation; Il fut tenté en tous points, comme nous le sommes — et ceci de façon répétée. Satan, pour Le tenter, déploya des efforts bien plus considérables qu’il ne l’a jamais fait avec aucun autre être humain. Mais le Christ parvint à repousser ces tentations grâce à la force spirituelle du Saint-Esprit.

Or, pour réussir, nous devons également maintenir

cette même communion avec Dieu le Père, ainsi qu'avec le Christ vivant (I Jean 1:3-7).

Jésus-Christ est notre Souverain Sacrificateur (Héb. 4:16). Nous devons hardiment aller Le trouver en nous approchant du trône de la grâce, pour qu'Il nous accorde Son aide en cas de besoin!

### **Arrive-t-il donc aux vrais chrétiens de pécher?**

Nous en venons maintenant à la réponse définitive.

Supposez que le ministre du culte, dont il a été question au commencement de cet ouvrage, ait été réellement un homme converti, et qu'il ait effectivement commis l'adultère qu'on lui imputait, aurait-il encore pu être un chrétien? Si Dieu S'était auparavant servi de lui, aurait-Il encore pu Se servir de lui après ce péché d'adultère — si, toutefois, cet homme n'avait pas été assassiné?

J'ai posé cette question à un chrétien qui s'exclama immédiatement, de façon emphatique, que cet ecclésiastique n'aurait jamais pu être un homme converti s'il avait commis l'adultère.

Selon toute probabilité, la plupart des gens penseront de la même manière, mais ils ont tort!

Un membre du clergé peut, sous la tentation, trébucher et commettre un péché. Il est tout aussi humain que n'importe quel autre individu.

Il ne faut pas considérer un ministre comme un personnage surhumain, dont le sens de la justice serait développé à un point tel qu'il ne serait plus humain. Il ne faut pas penser qu'un ministre est automatiquement au-dessus du péché.

Je vous ai déjà montré que l'apôtre Paul avait la même nature humaine que nous. Sûrement, aucun ministre moderne n'est plus juste que ne l'était Paul, cet apôtre qui eut lui-même à combattre contre le péché.

Je le répète, je n'ai personnellement pas connu cet ecclésiastique qui fut assassiné. Ce n'est pas à moi de juger s'il a effectivement commis l'adultère qu'on lui reprochait. Néanmoins, je désire préciser un point. S'il s'agissait effectivement d'un homme converti, possédant le Saint-Esprit et se plaisant à observer la Loi divine, s'il avait effective-

ment commis une transgression en succombant au péché d'adultère — mais s'il s'en était *vraiment repenti* — alors Dieu lui aurait pardonné!

Il aurait donc pu continuer à être un *vrai* chrétien, car Jésus est mort pour pardonner et pour effacer les péchés dont on se repent.

Il est évident qu'aucun chrétien ne devrait commettre de péché. Personne n'enseigne de façon plus énergique que nous, les rédacteurs de *La PURE VERITE*, que les chrétiens doivent observer tous les commandements divins. Personne ne pourrait donc prétendre que nous cherchons à excuser le péché.

L'apôtre Jean, qui demeura pendant trois ans et demi aux côtés de Jésus, écrit sous l'inspiration divine: "La nouvelle que nous avons apprise de lui, et que nous vous annonçons..." (I Jean 1:5).

"Si nous disons que nous sommes en communion avec lui et que nous marchions dans les ténèbres, nous mentons, et nous ne pratiquons pas la vérité" (verset 6). Ce "nous" se réfère aux vrais chrétiens. Plus loin, l'apôtre parle des non chrétiens: "Ils sont sortis du milieu de nous, mais ils n'étaient pas des nôtres" (I Jean 2:19).

Si nous disons être chrétiens — si nous déclarons que "notre communion est avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ" (I Jean 1:3) — et si, néanmoins, nous vivons dans les ténèbres, si notre vie est orientée vers le péché, nous sommes des menteurs. L'apôtre ne parle pas ici de quelqu'un qui, cédant à la tentation, commet un acte coupable, puis s'en repent; il parle de ceux qui suivent les faux prophètes qui enseignent que la Loi divine a été abolie. Si vous dites que vous êtes chrétien, parce que vous croyez en Christ, mais si vous n'observez pas Ses commandements, vous marchez dans les "ténèbres". Vous n'avez alors aucune communion avec le Christ. Vous serez un menteur si vous prétendez encore être chrétien (I Jean 2:4).

### **La différence entre un acte et une attitude**

Paul ne parle pas d'un acte pécheur dont on s'est repenti, mais d'une attitude, d'une vie menée continuellement dans le péché.

Nous devons toujours “marcher dans la lumière”, c’est-à-dire dans l’obéissance aux commandements divins. C’est alors que le sang de Jésus “nous purifie de tout péché” (I Jean 1:7). Ici, le mot “purifie” vient du mot grec original *katharizo*, verbe qui se trouve au temps appelé aoriste. Il n’est pas dit que le sang du Christ nous a seulement purifiés lorsque nous nous sommes convertis, mais qu’il nous purifie MAINTENANT, nous qui sommes déjà convertis.

Remarquez à ce propos le verset 8: “Si nous [qui sommes déjà chrétiens] disons que nous n’avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n’est point en nous.” Jean ne parle *pas* de péchés passés, commis avant la repentance et la conversion. Dieu a déjà pardonné ces péchés, et Il ne veut plus Se les rappeler. L’apôtre parle ici du présent: “Si nous [maintenant] disons que nous n’avons [maintenant] pas de péché . . .”

Au verset 9, nous lisons: “Si nous confessons nos péchés, Il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité”. Il est ici question des péchés qu’un chrétien risque de commettre *après* s’être converti. Si nous nous en repentons, Jésus, notre Sauveur et Sacrificateur vivant, nous pardonnera.

Tous les commandements divins sont justes. En conséquence, l’*injustice* est le fait de transgresser l’un ou plusieurs de ces commandements. Si nous, qui sommes déjà chrétiens, nous nous repentons d’un péché que nous venons de commettre (bien que, certainement, nous ne devrions pas pécher), le Christ nous pardonnera, et Il nous en purifiera.

“Si nous [les chrétiens] disons que nous n’avons pas péché, nous le [le Christ] faisons menteur, et sa parole n’est point en nous” (verset 10). Le premier verset du chapitre suivant poursuit la même idée: “Mes petits enfants, je vous écris ces choses, afin que vous [les chrétiens] ne péchiez point [c’est-à-dire ne soyez plus disposés à pécher] . . .” (I Jean 2:1).

Puis, il continue: “Et si quelqu’un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés, non seule-



ment pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier” (versets 1 et 2).

Comme vous le voyez, le Christ est une victime expiatoire, non seulement pour les péchés de ceux qui ne sont pas convertis, mais aussi pour les nôtres, nous qui sommes des chrétiens convertis.

Au troisième verset, Jean montre comment NOUS, les chrétiens, savons que nous LE connaissons: “SI NOUS GAR-  
DONS SES COMMANDEMENTS” — c’est-à-dire si cela est notre voie de vie, notre attitude, notre désir et notre intention.

Ensuite, l’apôtre parle des faux chrétiens: “Celui qui dit: Je l’ai connu, et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n’est point en lui”. En d’autres termes, celui qui ne professe pas de garder les commandements divins et qui, cependant, prétend être “sauvé par la grâce”, est un menteur.

Ainsi, nous commençons à comprendre ce qu’est le “péché impardonnable” — ce péché qui ne peut *jamais* être pardonné, que ce soit dans ce monde présent ou dans le Monde à Venir.

Le péché est la transgression de la Loi divine. Nous sommes nés avec un esprit charnel et hostile à cette Loi; notre esprit éprouve du ressentiment à l’égard de toute autorité placée au-dessus de nous.

Lorsqu’une personne se repent d’avoir péché — lorsqu’elle en vient à éprouver un changement d’esprit et d’attitude à l’égard du péché, et CROIT en Jésus-Christ en tant que Son Sauveur, non seulement pour ses péchés passés, mais aussi pour ceux qu’elle commettra involontairement, Dieu a promis de lui donner Son Saint-Esprit.

L’individu converti commence alors à marcher le long de la route qui aboutit à la vie éternelle; c’est là le but de la vie. Le salut signifie le fait de naître dans le Royaume de Dieu, de passer de l’état d’être mortel à celui d’un être immortel.

Tant que l’Esprit de Dieu habite effectivement dans le chrétien, celui-ci est sur le chemin de la vie éternelle. Il peut occasionnellement trébucher et tomber, mais il doit se relever, se détourner du péché, et poursuivre la voie qui

mène à la vie éternelle. Il n'aura pas commis le péché impardonnable.

Autrement dit, si ses intentions, son attitude générale, son désir et ses efforts, sont de marcher dans la voie divine, Dieu lui pardonnera. Jésus a dit que nous devons pardonner "septante fois sept fois" (Matth. 18:22). Dieu agira de même envers nous et fera preuve de cette même compassion.

### **Le péché volontaire**

Le Saint-Esprit habitant en nous représente un salut "conditionnel." Lorsqu'une personne change *volontairement* le but de sa vie, lorsqu'elle détourne les yeux du Royaume de Dieu et les fixe ailleurs, afin de suivre intentionnellement la voie du péché — alors elle péchera de façon préméditée et délibérée. Elle risque de commettre le péché impardonnable. En d'autres termes, si elle opte délibérément pour une vie de rébellion et en vient à dédaigner la Loi divine et à ne pas en tenir compte, elle a alors outragé — ou elle est en danger d'outrager — le Saint-Esprit que Dieu, plein d'amour, lui avait donné par le moyen de la grâce.

Une telle personne court sûrement un grave danger de blasphémer contre le Saint-Esprit. Il ne s'agit pas ici d'un simple trébuchement le long de la route qui mène à la vie éternelle, ou d'un péché involontaire.

Celui qui s'obstine, en pleine connaissance de cause, à se révolter contre Dieu, celui qui veut suivre la voie de l'égoïsme au lieu de la JUSTICE divine, celui qui connaît bien la volonté divine, mais qui refuse délibérément de s'y soumettre, se trouve dans une catégorie toute différente de celui dont le but est le Royaume de Dieu, mais qui trébuche occasionnellement.

### **Deux voies menant au péché impardonnable**

Il existe au moins deux voies par lesquelles un chrétien, engendré par Dieu, peut perdre le don du Saint-Esprit.

1) A la suite d'un choix délibéré de sa part. Ceci peut

provenir d'un faux raisonnement, d'un désir erroné qui l'incite à prendre une décision déterminée, permanente, quant à sa façon de vivre; l'individu éprouve du ressentiment soit envers Dieu, soit envers une autre personne qui peut lui avoir fait du tort. Cela peut également provenir de ce qu'il permet au ressentiment de le rendre amer au point de le faire vouloir se détourner de Dieu.

Je ne saurais trop insister sur l'importance qu'il y a de se garder de nourrir du ressentiment à l'égard d'autrui. C'est un véritable poison spirituel — un poison mortel. Si jamais vous commencez à éprouver un tel ressentiment, allez prier immédiatement Dieu pour qu'Il vous en débarrasse. Ne laissez pas ce sentiment négatif gagner du terrain; ne lui donnez jamais asile. Autrement, vous deviendriez autant sa proie qu'un drogué devient intoxiqué avec de l'héroïne.

Dieu dit: "Recherchez la paix avec tous, et la sanctification, sans laquelle personne ne verra le Seigneur. Veillez à ce que nul ne se prive de la grâce de Dieu; à ce qu'aucune racine d'amertume, poussant des rejetons, ne produise du trouble, et que plusieurs n'en soient infectés" (Héb. 12:14-15). Votre amertume à l'égard de votre prochain peut vous détruire.

2) Du fait de sa négligence délibérée de la prière, de l'étude biblique et de la communion spirituelle avec les autres chrétiens convertis. Ou bien encore, en continuant à maintenir des rapports d'amitié trop étroits avec ceux qui ne sont pas convertis. Qu'il n'y ait pas de malentendu à ce propos: vous ne pouvez pas éviter tout contact avec les gens non convertis; néanmoins, ne laissez jamais leurs vies dominer vos intérêts et votre cœur.

"Cherchez les choses d'en haut, où Christ est assis à la droite de Dieu" (Col. 3:1). Ceci veut dire que vous devez vous efforcer d'acquérir une connaissance plus poussée des enseignements bibliques. Cela doit être votre intérêt principal. Ne laissez jamais les diversions occasionnelles entraver votre croissance spirituelle.

"Affectionnez-vous aux choses d'en haut, et non à celles qui sont sur la terre" (verset 2). Faites des choses spirituelles votre intérêt principal et prédominant. Vous

parviendrez ainsi à découvrir dans la Bible de nouvelles vérités spirituelles. Il ne s'agit pas là d'une tâche rebu-tante, sans intérêt ou ennuyeuse. Elle est à la fois palpi-tante et profitable.

Le monde adopte une attitude entièrement différente. Jésus a dit que nous devons vivre de toute parole qui sort de la bouche de Dieu, c'est-à-dire de toute la Bible. Étant donné que le monde suit une route différente, si vous vous intéressez à cette route-là, si vous la suivez, alors vous ne marcherez certainement pas avec le Christ le long de la route spirituelle.

Vous ne pouvez emprunter à la fois deux routes menant dans des directions opposées. Après vous être engagé avec le Christ sur le chemin qui conduit à la vie éternelle, si vous permettez à des intérêts d'ordre matériel de vous dominer, ils vous attireront sur la voie charnelle, celle qui plaît à la nature humaine.

Lorsque vous quittez la voie divine, l'Esprit de Dieu vous abandonne: Il n'habite plus en vous. Vous risquez alors de commettre des péchés dont vous ne voudrez pas vous repentir sincèrement et profondément.

Quiconque se repent, et recherche de tout son cœur Jésus-Christ, peut Le trouver — peut revenir sur la bonne route et obtenir le pardon.

Mais ne prenez pas de risques!

Rappelez-vous qu'Esau "fut rejeté, quoiqu'il la sollicitât [la bénédiction] avec larmes; car son repentir ne put avoir aucun effet" (Héb. 12:17). Il était trop tard. Le droit d'aînesse avait déjà été confirmé en faveur de Jacob. Judas s'aperçut également qu'il était trop tard pour revenir en arrière. Il "se repentit", à sa façon, mais c'était trop tard. Il "se retira, et alla se pendre" (Matth. 27:5).

Il n'est sans doute pas "trop tard" pour vous. Mais ne courez pas le risque!

### **Le cas des non chrétiens?**

Jusqu'à présent, nous avons principalement traité du cas des chrétiens *convertis*, qui ont effectivement reçu le don du Saint-Esprit. Mais qu'en est-il d'un non chrétien? Peut-il également commettre le péché impardonnable?

Précisons tout d'abord que beaucoup de gens pensent être chrétiens, mais ils ne le sont pas, en réalité. Par exemple, j'ai connu un certain individu qui croyait s'être totalement repenti et qui avait été baptisé; ses amis pensaient aussi qu'il était converti et qu'il avait reçu le Saint-Esprit. Son attitude *semblait* différente. Il regardait le monde comme le regardent ceux qui ont l'esprit orienté vers les choses spirituelles. Il pouvait certainement voir ce qui n'allait pas en ce bas monde; il en était dégoûté.

Toutefois, au bout de quelque temps, il se détourna pour aller dans l'autre voie. Ses amis chrétiens se demandèrent alors s'il avait commis le péché impardonnable. Je leur fis remarquer qu'il n'avait jamais exprimé le moindre dégoût à propos de son "moi". Le monde, selon lui, était dans l'erreur, mais lui-même ne l'était pas. S'était-il donc réellement repenti, ou avait-il seulement éprouvé un peu de chagrin ou de tristesse?

Avait-il, après tout, reçu le Saint-Esprit? En portait-il les "fruits"? C'était fort douteux. Il semblait toujours être tourné vers lui-même, et plus intéressé par son "moi" que par la voie divine.

La "conversion" d'un tel individu peut fort bien avoir été fausse, comme c'est le cas de nombreuses personnes, aujourd'hui. Il n'aurait donc pas pu commettre le péché impardonnable.

Ceux qui ont été trompés par les enseignements erronés du monde ne sont pas nécessairement condamnés.

### **Le blasphème contre le Saint-Esprit**

Veillez maintenant noter ce que Jésus a dit au sujet du blasphème contre le Saint-Esprit. On Lui avait amené un homme qui était muet, aveugle, et possédé d'un démon. Jésus le guérit. Les gens furent étonnés. Mais les pharisiens (Matth. 12:24) et les scribes qui étaient venus de Jérusalem en Galilée (Marc 3:22), accusèrent Jésus d'être *possédé* et de chasser les démons par Béalzébul (Satan).

Ces scribes hypocrites et ces pharisiens savaient que leur accusation était fausse. Auparavant, ils avaient eu une réunion, où ils complotèrent de discréditer et d'assassi-

ner Jésus (Matth. 12:14). Ils L'accusèrent donc faussement devant le peuple.

A plusieurs reprises, Jésus avait déjà chassé des démons. La foule était stupéfaite, remplie d'un sentiment de crainte. Beaucoup commençaient à Le croire. Mais les dirigeants religieux dirent aux gens: "Il est possédé de Béelzébul; c'est par le prince des démons qu'il chasse les démons" (Marc 3:22). Jésus répliqua: "Je vous le dis en vérité, tous les péchés seront pardonnés aux fils des hommes, et les blasphèmes qu'ils auront proférés; mais quiconque blasphémera contre le Saint-Esprit n'obtiendra jamais le pardon: il est coupable d'un péché éternel" (Marc 3:28-29).

### **Que signifie "blasphémer contre le Saint-Esprit"?**

Le mot grec original sous-entend un "affront ou outrage intentionnel". Dire une chose lorsqu'on ignore les faits réels ou impulsivement, sous le coup de l'émotion de la colère, sans réfléchir, serait différent. Mais ces dirigeants religieux *savaient* que leur accusation était fausse. Leur blasphème était délibéré, prémédité et intentionnel. Ils venaient tout juste de se consulter sur la façon de discréditer Jésus et de L'assassiner.

Le péché impardonnable est un péché commis de façon délibérée. Jésus déclara qu'ils couraient le danger de la damnation dans le feu de la géhenne, ce qui est la seconde mort — celle qui est permanente. Ce péché fut commis par des hommes non convertis.

Jésus a dit clairement que tous les péchés et les blasphèmes seront pardonnés, si l'on s'en repent. Aucun péché n'est impardonnable. Mais un outrage, un affront ou une fausse accusation faits de façon intentionnelle, délibérée, volontaire et préméditée contre le Saint-Esprit, est impardonnable.

### **Pécher volontairement**

Pour terminer, veuillez noter deux passages dans l'Épître aux Hébreux, où il est question de pécher *volon-*

*tairement* et de se trouver dans l'impossibilité de s'en repentir.

“Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles. Celui qui a violé [méprisé] la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins; de quel pire châtiement pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'esprit de la grâce” (Héb. 10:26-29).

Nous avons déjà expliqué, en détail, la signification du péché volontaire. Ce passage ne se rapporte qu'à ceux qui se sont réellement convertis, et qui ont effectivement reçu le Saint-Esprit. Le “nous” se rapporte aux chrétiens convertis. Aucun ne peut, en fait, venir à la vraie “connaissance de la vérité” avant d'avoir reçu le Saint-Esprit, lequel lui ouvre l'esprit à la vérité spirituelle (I Cor. 2:9-11, 14).

Veillez remarquer ici que le fait de pécher volontairement est en rapport avec celui d'avoir outragé l'esprit de la grâce — ce qui ressemble dangereusement au blasphème contre le Saint-Esprit. Mais la plupart des péchés, commis par les enfants engendrés de Dieu, n'entrent pas dans cette catégorie.

Voici maintenant l'autre passage: “Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste [le Saint-Esprit]... qui ont goûté la bonne Parole de Dieu et les puissances du siècle à venir, — et qui sont retombés, — soient encore renouvelés et amenés à la repentance, puisqu'ils crucifient pour leur part le Fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie” (Héb. 6:4-6).

Souvenez-vous que Dieu accorde la repentance (Actes 11:18; 5:31). Et pourtant, bien entendu, Dieu ne force jamais quelqu'un à se repentir. Lorsqu'un individu en est venu au point où il ne veut pas — et ne peut pas — se repentir, où il a totalement perdu tout désir de se repentir, alors il est “tombé”.

Bien entendu, il n'est pas question ici de ceux qui

n'ont jamais été convertis, mais seulement de ceux qui ont été convertis.

Le critère est le suivant: lorsque quelqu'un désire ardemment et réellement se repentir — s'il est totalement dégoûté de lui-même et s'abhorre, s'il veut rentrer dans la grâce divine — **IL LE PEUT!**

Si un pécheur, à un moment donné, est disposé à se repentir et à suivre à nouveau la voie divine, Dieu, dans Sa miséricorde et Sa grande bonté, lui pardonnera et lui accordera un repentir complet.

Jacques écrit: "Mes frères, si quelqu'un parmi vous s'est égaré loin de la vérité, et qu'un autre l'y ramène, qu'il sache que celui qui ramènera un pécheur de la voie où il s'était égaré sauvera une âme de la mort et couvrira une multitude de péchés" (Jacques 5:19-20).

Telle est la réponse finale. Si quelqu'un a commis le péché impardonnable, *il ne voudra pas* agir de la sorte. S'il le désire, s'il se repent effectivement et s'il veut que le contact soit rétabli avec Dieu, c'est qu'il n'a pas commis le péché impardonnable.

Et maintenant, que penser des péchés de quelqu'un qui ne s'est jamais réellement converti, ou de quelqu'un qui pensait l'être, mais qui n'avait qu'une fausse "conversion"? Eh bien, dès qu'il sera disposé à se repentir *réellement* et à trouver le Christ, il le pourra.

Combien merveilleuses sont les voies divines!



## **SI VOUS DESIREZ EN SAVOIR DAVANTAGE . . .**

Bien des personnes écrivent pour nous demander si nous avons des représentants attirés, dans leur région, en vue d'être conseillées et d'avoir la réponse à leurs questions.

L'Eglise de Dieu a effectivement sur place des représentants personnels, pour la plupart ministres du culte, dans les pays d'expression française. Sur simple demande de votre part, ces hommes vous rendront visite à domicile — à titre gratuit, bien entendu.

En conséquence, si vous désirez discuter de choses d'ordre spirituel, ou poser des questions relatives à des sujets bibliques comme l'Évangile, le repentir, le baptême, n'hésitez pas à vous mettre en rapport avec nous pour demander une entrevue privée — ceci sans engagement de votre part.

Vous trouverez l'adresse de nos bureaux à la fin de cette brochure.

**CETTE BROCHURE N'EST PAS A VENDRE.** Il s'agit d'une publication éducative publiée par l'Eglise de Dieu, et distribuée gratuitement grâce à ceux qui, de leur plein gré, se sont faits les "co-ouvriers" de cette Oeuvre en la supportant financièrement. Aucune de nos publications n'est destinée à la vente; il ne vous sera donc jamais rien réclamé. Toutefois, votre concours financier sera, bien entendu, accepté avec reconnaissance.

**Veillez faire parvenir toute correspondance  
à l'une des adresses ci-dessous:**

**EN FRANCE**

Le Monde à Venir  
B.P. 64  
75662 Paris Cédex 14

**EN BELGIQUE**

Le Monde à Venir  
B. P. 31  
6000 Charleroi 1

**EN SUISSE, AFRIQUE, ASIE  
ET AUSTRALIE**

Le Monde à Venir  
Case Postale 10  
91, rue de la Servette  
1211 Genève 7

**AU CANADA**

Le Monde à Venir  
B. P. 121, Succ. A  
Montréal, P.Q. H3C 1C5

**AUX ANTILLES**

Le Monde à Venir  
B. P. 710  
97207 Fort-de-France  
CEDEX, Martinique

ou

Le Monde à Venir  
B.P. 418  
97163 Pointe à Pitre  
Cedex, Guadeloupe

ou

Le Monde à Venir  
B.P. 1470  
Port-au-Prince, Haïti

**AU PACIFIQUE SUD**

Le Monde à Venir  
P.O. Box 2709  
Auckland 1  
Nouvelle-Zélande

**AUX ETATS-UNIS ET AILLEURS**

Le Monde à Venir  
P.O. Box 111  
Pasadena, Calif. 91123